

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
14 décembre 2023
n° 43 / 8020^e
pages 2185 à 2232

CHRONIQUE / Procédure civile

La notion de mesure d'administration judiciaire
à l'épreuve de son régime

> *Laetitia Gaurier*

2201

ÉDITORIAL

2185 À quand le *Quantum Act*?, *Arnaud Latil*

ACTUALITÉS

- 2188 Bail commercial (Covid-19): loyers impayés dans le secteur de la restauration
- 2190 Société civile (dissolution): portée d'une clause compromissoire
- 2191 Responsabilité civile (exonération): faute de la victime, cas de force majeure
- 2193 Données personnelles (traitement): application mobile pour le Covid-19
- 2194 Liberté de circulation (Covid-19): validité des restrictions de voyages
- 2195 Terrorisme (prévention): conventionnalité des visites domiciliaires et saisies
- 2196 Notaire (procédure disciplinaire): constitutionnalité du régime

POINT DE VUE

2198 Habilitation à diriger des recherches: toujours plus!, *Thierry Le Bars*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2208 **Chronique**: La portée du gel des actifs selon le droit européen, *Veronika Korom*
- 2212 **Panorama**: Concurrence interdite – Concurrence déloyale et parasitisme,
Centre de droit économique et du développement Yves Serra
- 2224 **Notes**: Retour sur la contractualisation des usages professionnels, *note sous Com. 4 oct. 2023,*
Nicolas Dupont
- 2228 La compétence internationale en matière de contrefaçon en ligne d'une marque
de l'Union européenne: retours sur le critère du public visé, *note sous CJUE 27 avr. 2023,*
Camille Jalicot

ENTRETIEN

2232 Charles Dudognon – L'intégrité dans le sport

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Décembre 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Arnaud Latil

2185

À quand le Quantum Act?



ACTUALITÉS

2188

DROIT DES AFFAIRES

Entreprise en difficulté

Redressement judiciaire (débiteur): pouvoir en l'absence d'administrateur, *Soc. 6 déc. 2023*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (Covid-19): loyers impayés dans le secteur de la restauration, *Civ. 3^e, 30 nov. 2023*

Civ. 3^e, 30 nov. 2023

Bail commercial (droit de préemption): ventes faites d'autorité de justice, *Civ. 3^e, 30 nov. 2023*

Propriété intellectuelle

Marque (saisie-contrefaçon): exigence de loyauté des débats, *Com. 6 déc. 2023*

Marque (atteinte): distribution d'échantillons gratuits, *Com. 6 déc. 2023*

Société et marché financier

Société civile (dissolution): portée d'une clause compromissoire, *Civ. 1^{er}, 6 déc. 2023*

2191

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (exonération): faute de la victime, cas de force majeure, *Civ. 2^e, 30 nov. 2023*

Civ. 2^e, 30 nov. 2023

Accident de la circulation (loi de 1985):

domaine du droit commun, *Civ. 2^e, 30 nov. 2023*

Fonds de garantie des assurances: prescription de l'action de la victime, *Civ. 2^e, 30 nov. 2023*

Victime d'infraction (indemnisation): nature du délai d'action, *Civ. 2^e, 30 nov. 2023*

2192

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (cessation d'exploitation): continuation par le copreneur, *Civ. 3^e, 30 nov. 2023*

Civ. 3^e, 30 nov. 2023

Copropriété

Syndicat secondaire (constitution): annulation de l'assemblée générale, *Civ. 3^e, 30 nov. 2023*

2193

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (sanction): imputation des fautes commises par les salariés, *CJUE 5 déc. 2023*

CJUE 5 déc. 2023

Données personnelles (traitement): application mobile pour le Covid-19, *CJUE 5 déc. 2023*

Liberté de circulation (Covid-19): validité des restrictions de voyages, *CJUE 5 déc. 2023*

CJUE 5 déc. 2023

2194

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Circulation routière (tramway): portée de la priorité de passage, *Civ. 2^e, 30 nov. 2023*

Civ. 2^e, 30 nov. 2023

Procédure pénale

Terrorisme (prévention): conventionnalité des visites domiciliaires et saisies, *Crim. 5 déc. 2023*

Crim. 5 déc. 2023

2196

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Enseignement (action civile): psychologue de l'éducation nationale, *Crim. 5 déc. 2023*

Crim. 5 déc. 2023

2196

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Notaire (procédure disciplinaire): constitutionnalité du régime, *Cons. const. 8 déc. 2023*

Cons. const. 8 déc. 2023

Avocat (accès à la profession): candidat non européen, *Civ. 1^{er}, 6 déc. 2023*

Civ. 1^{er}, 6 déc. 2023

Avocat (secret professionnel): mesure d'instruction *in futurum*, *Civ. 1^{er}, 6 déc. 2023*

Civ. 1^{er}, 6 déc. 2023



POINT DE VUE

2198

Habilitation à diriger des recherches: toujours plus!
par Thierry Le Bars



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2201

La notion de mesure d'administration judiciaire à l'épreuve de son régime
par Laetitia Gaurier

2208

La portée du gel des actifs selon le droit européen
par Veronika Korom

NOTES

2224

Retour sur la contractualisation des usages professionnels,
note sous Com. 4 oct. 2023
par Nicolas Dupont

2228

La compétence internationale en matière de contrefaçon en ligne d'une marque de l'Union européenne: retours sur le critère du public visé, *note sous CJUE 27 avr. 2023*
par Camille Jalicot

PANORAMA

2212

Concurrence interdite –
Concurrence déloyale et parasitisme
novembre 2022 – novembre 2023
par le Centre de droit économique
et du développement Yves Serra



ENTRETIEN

2232

Charles Dudognon – L'intégrité dans le sport

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 28 décembre 2023**

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

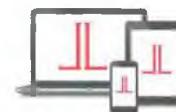
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

**Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr**